



Association des Parents
Lycée français Charles de Gaulle – Londres



Membre de la FAPEE
Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger



DÉCLARATION LIMINAIRE DES ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Conseil d'Établissement du 2 février 2026

Madame la Proviseure,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Établissement,

Au nom des associations des parents d'élèves, nous souhaitons exprimer notre vive préoccupation face à la situation financière alarmante qui menace notre établissement et, plus largement, l'ensemble du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Un contexte de crise structurelle

La crise que traverse l'AEFE n'est pas conjoncturelle : elle résulte de décisions politiques qui ont conduit à un déficit de **70 millions d'euros**, conséquence directe de :

- La baisse des subventions de l'État à hauteur de **63 millions d'euros**
- L'augmentation du coût des pensions civiles pour le personnel résident et détaché de **66 millions d'euros**

Cette année, notre lycée a déjà dû puiser dans ses **fonds de réserve** pour limiter l'augmentation des frais de scolarité à 2%. Cette solution palliative n'est pas tenable.

Une menace imminente pour l'année prochaine

L'AEFE a annoncé lors de son Conseil d'Administration du 18 décembre 2025 que la **participation des établissements en gestion directe (EGD) au coût des pensions civiles s'élèvera à 50%** dès la prochaine année scolaire, après 35% pour 2026.

Face à cette annonce, nous nous trouvons dans l'incertitude totale et nous nous interrogeons :



- **Quelle sera l'ampleur réelle de l'augmentation des frais de scolarité l'année prochaine et les années à venir (les frais d'écolage ont augmenté de 106% de 2014 à 2025, 27% sur la seule année 2025 ?**
- **Les fonds de réserve, déjà sollicités cette année, seront-ils suffisants ?**
- **Quelles mesures concrètes l'établissement envisage-t-il pour absorber ce choc financier ?**
- **Combien de familles devront renoncer à scolariser leurs enfants dans notre lycée ?**

Notre position de principe : l'État ne peut se désengager de ses obligations

En tant que représentants des familles, nous affirmons avec force que **les parents d'élèves ne peuvent et ne doivent pas se substituer aux obligations de l'État français**.

L'enseignement français à l'étranger est un **service public** et un pilier de la **diplomatie d'influence** de la France. Les pensions des fonctionnaires détachés relèvent de la responsabilité de l'État employeur, non des familles qui font le choix de l'enseignement français pour leurs enfants.

Nous refusons catégoriquement que la facture du désengagement de l'État soit transférée sur les familles, au risque de :

- Rendre l'enseignement français **inaccessible financièrement** à un nombre croissant de familles.
- Transformer notre réseau en système **élitiste réservé aux plus aisés (français ou internationaux)**.
- Compromettre la **mixité sociale** qui fait la richesse de nos établissements.
- Affaiblir le rayonnement de la **francophonie** dans le monde.

Nos demandes

Nous demandons solennellement :

1. **Au niveau de l'établissement :**
 - Une **transparence totale** sur les projections financières (recettes et charges/dépenses) pour l'année prochaine.
 -



- La présentation d'un **plan d'actions détaillé** pour faire face à l'augmentation de la contribution aux pensions.
- L'exploration de **toutes les pistes d'économies** n'impactant pas la qualité pédagogique.
- **Le respect des principes de participation démocratique et une concertation étroite** avec les représentants des parents avant toute décision.

2. Au niveau de l'AEFE et de l'État français :

- un « rebasage» de la subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'AEFE afin de prendre en compte les surcoûts non compensés depuis 2009.
- Le **rétablissement des subventions** à un niveau permettant le fonctionnement normal du réseau ou des propositions de solutions à court et long terme, une vision claire.
- La **prise en charge intégrale** par l'État du coût des pensions de ses fonctionnaires sous couvert de solutions alternatives qui éviteront toute nouvelle augmentation.
- Un **moratoire** sur le transfert de la charge des pensions aux établissements.
- Une **réforme structurelle** du financement de l'AEFE garantissant sa pérennité.

Notre engagement

Les associations des parents d'élèves s'engagent à :

- **Mobiliser** les familles sur ces enjeux cruciaux.
- **Coordonner** leur action avec les autres associations de parents du réseau.
- **Interpeller** les autorités françaises, y compris les parlementaires et le ministère.
- **Soutenir** toutes les démarches de l'établissement visant à alerter l'AEFE et le gouvernement.

Nous demandons que cette déclaration soit **portée au procès-verbal** du Conseil d'Établissement et nous informons les membres du Comité qu'elle sera **transmise officiellement** à l'AEFE et aux services compétents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Education Nationale, de la Commission des Finances, ainsi qu'à l'Ambassade, à nos Députés et Sénateurs de l'étranger.

L'avenir de l'enseignement français à l'étranger se joue aujourd'hui. Nous comptons sur la mobilisation de tous les acteurs de notre communauté éducative.

Nous vous remercions de votre attention.



Association des Parents
Lycée français Charles de Gaulle – Londres



Membre de la **FAPEE**

Fédération des associations de parents
d'élèves des établissements
d'enseignement français à l'étranger



Au nom des Associations des Parents d'Élèves, Londres le 2 février 2026

Le Comité APL

CIPL, les trustees